

## «Proposition de loi Reconnaissance des proches aidants : Le Sénat a adopté la Proposition de loi de Jocelyne Guidez à l'unanimité!»

25/10/2018

Jocelyne Guidez, auteure de la Proposition de loi, a rappelé que « La Proposition de loi a pour but d'apporter un soutien aux aidants. Il est urgent d'agir en leur faveur. Les proches aidants pallient parfois l'absence de professionnels de santé. Les proches aidants ne sont pas un enjeu de partis politiques, mais un enjeu social et sociétal ».

Au nom des sénateurs centristes - qui avaient tous co-signés le texte de loi, la sénatrice **Elisabeth DOINEAU** a précisé que « **chaque Français est amené à devenir un aidant à un moment de sa vie.** C'est une réalité qui devrait progresser compte-tenu du vieillissement de la population. S'appuyer sur des proches aidants sera une nécessité croissante. Cette Proposition de loi est indispensable ».

Le sénateur Olivier HENNO, rapporteur pour la Commission des Affaires sociales, a quant à lui souligné que « c'est le rôle du Parlement de s'emparer du thème des proches aidants. C'est un sujet qui n'a été qu'imparfaitement et indirectement traitée. Ce texte assure aux aidants une sécurité qui n'existait pas jusqu'à maintenant ».

Le Gouvernement n'a cependant pas apporté son soutien au texte.

- « La question est trop grave pour qu'il y ait un conflit de paternité entre le Sénat et le gouvernement. Nous ne comprenons pas la timidité du gouvernement sur ce texte » a déploré Olivier HENNO.
- « Ce sujet n'est pas l'adoption d'u texte par un Sénat d'opposition, c'est l'adoption d'un texte par des représentants de la République unie autour d'une cause commune » a conclu Elisabeth DOINEAU. L'ensemble des sénateurs ont soutenu et voté pour l'adoption du texte.

Dans la lignée de l'intervention du président de la commission des affaires sociales, Alain MILON, rappelant l'importance pour le Parlement de pouvoir légiférer de manière libre et autonome, **Jocelyne GUIDEZ** rappelait : « qu'il s'agit d'apporter simplement des mesures du justice, attendues, souhaitées, désirées et salutaires ».

Durant les explications de vote et face au non-soutien de la Proposition de loi, le Président du groupe UC Hervé MARSEILLE a déclaré : « le gouvernement passe à coté de quelque chose d'utile pour le bien public ».

La Proposition de loi sera examinée à l'Assemblée Nationale en décembre 2018.

Le texte de loi : http://www.senat.fr/espace\_presse/actualites/201810/reconnaissance\_des\_proches\_aidants.html

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS 01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr

Internet : www.udi-uc-senat.fr Twitter : <u>@UC Senat</u> Facebook : <u>SenateursUDIUC</u>